

DEUXIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL A COMPOSITION NON LIMITEE SUR LES AIRES PROTEGEES: 11-15 FEVRIER 2008

La deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées (GTAP 2) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) s'ouvre aujourd'hui au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome, en Italie, et s'y poursuivra jusqu'au 15 février 2008. Elle sera suivie par la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT), qui se tiendra du 18 au 22 février 2008.

Le Groupe de travail y examinera l'application du Programme de travail relatif aux aires protégées (PTAP) et y explorera les options offertes pour la mobilisation, à travers différents mécanismes et des ressources financières adéquates et fournis en temps voulu pour la mise en application du PTAP. Les recommandations de la GTAP 2 seront soumises à la neuvième réunion de la Conférence des parties (CdP), qui aura lieu du 19 au 30 mai à Bonn, en Allemagne.

BREF HISTORIQUE DE LA CDB ET DES AIRES PROTEGEES

Négociée sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, la CDB a été ouverte à la signature le 5 juin 1992 et est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. La Convention qui compte aujourd'hui 190 parties, vise à favoriser "la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques." L'établissement et la gestion d'AP sont, avec les initiatives de conservation, d'utilisation durable et de restauration dans les paysages terrestres et marins adjacents, centraux pour l'Article 8 de la CDB (Conservation In situ).

CDP-2 et 3: A ses deuxième (novembre 1995, Jakarta, Indonésie) et troisième réunions (novembre 1996, Buenos Aires, Argentine), la CdP a procédé à l'examen de l'Article 8 de la CDB et a mis en exergue la coopération régionale et internationale et l'importance de la diffusion des expériences pertinentes.

CDP-4: A sa quatrième réunion (mai 1998, Bratislava, Slovaquie), la CdP a décidé de considérer les AP comme l'un des trois principaux thèmes de la CdP-7. Elle a encouragé le Secrétaire Exécutif de la CDB à établir des liens avec d'autres processus en vue de renforcer les pratiques de bonne gestion dans de nombreux domaines ayant rapport avec les AP, notamment l'approche fondées sur l'écosystème et l'approche biorégionales en matière de gestion des AP et d'utilisation durable de la biodiversité, les mécanismes pour l'amélioration de l'implication des parties prenantes, et les AP transfrontières. Elle a établi également le

Groupe Spécial d'Experts Techniques (GSET) sur les AP marines et côtières. Les AP ont formé l'élément central des programmes de travail thématiques consacrés à la biodiversité marine et côtière et aux écosystèmes aquatiques intérieurs.

CDP-6: A sa sixième réunion (avril 2002, La Haye, les Pays-Bas), la CdP a adopté un programme de travail étendu sur la biodiversité forestière, contenant un certain nombre d'activités ayant trait aux AP, et appelant à un travail sur le rôle et l'utilité des AP. Elle a également adopté la Stratégie Mondiale pour la Conservation des végétaux, qui spécifie que d'ici 2010: au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète devraient être conservées de manière efficace, impliquant un accroissement de la représentation des différentes régions écologiques dans les AP, et une efficacité accrue des AP; et que la protection de 50% des zones les plus importantes pour la diversité de la flore devrait être assurée à travers des mesures de conservation efficaces, notamment des AP. La CdP-6 a établi également un GSET sur les AP pour la préparation de l'examen de ce thème par la CdP-7.

OSASTT-8: A sa huitième réunion (mars 2003, Montréal, Canada), l'OSASTT a produit une recommandation sur les AP marines et côtières, sur la base du travail accompli par le GSET sur les AP marines et côtières.

PTPA: La Réunion intersession ouverte à tous sur le Programme de travail de la CdP, couvrant la période allant jusqu'à 2010 (mars 2003, Montréal, Canada) a demandé que le GSET sur les AP, l'OSASTT-9 et la CdP-7 examinent le résultat du Sommet Mondial pour le Développement Durable (septembre 2002, à Johannesburg, Afrique du Sud), qui appelle au soutien des initiatives en faveur des zones de haute diversité biologique et autres régions essentielles à la biodiversité, et à la promotion de la mise en place de réseaux et de couloirs écologiques nationaux et régionaux (paragraphe 44 (g) du Plan d'exécution).

OSASTT-9: Se basant sur les travaux du GSET sur les AP, l'OSASTT-9 (novembre 2003, Montréal, Canada) a retenu les AP parmi les thèmes nécessitant un examen approfondi et a proposé un programme de travail révisé.

CDP-7: A sa septième réunion (février 2004, Kuala Lumpur, Malaisie), la CdP a adopté le PTAP. Le PTAP consiste en quatre éléments interconnectés, consacrés: aux actions directes de planification, de sélection, d'établissement, de renforcement et de gestion des systèmes et des sites d'AP; à la gouvernance, à la participation, à l'équité et au partage des avantages; aux activités d'habilitation; et aux normes, à l'évaluation et au suivi. La CdP-7 a également décidé d'établir le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les AP et de procéder à l'évaluation des progrès accomplis dans l'application du programme de travail, à chaque réunion de la CdP prévue d'ici 2010.

GTAP 1: La première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées (juin 2005, Montecatini, Italie) a adopté des recommandations sur: les options offertes pour la coopération dans le domaine de l'établissement d'aires marines protégées (AMP) au-delà des lignes de juridiction nationale; l'élaboration d'une panoplie d'outils pour la détermination, la désignation, la gestion, le suivi et l'évaluation des systèmes d'AP nationaux et régionaux; les options offertes pour la mobilisation de ressources financières adéquates et fournies en temps voulu pour l'application du PTAP par les pays en développement et par les pays en transition vers l'économie de marché; et un processus pour l'examen de l'application du PTAP.

CDP 8: A sa huitième réunion (mars 2006, Curitiba, Brésil), la CdP a examiné l'application du PTAP au cours de la période 2004-2006 et a décidé de convoquer la GTAP 2 pour évaluer les progrès accomplis et formuler des recommandations pour l'amélioration de l'application du PTAP. La CdP a également invité les parties à élaborer des plans financiers intégrant les sources nationales, régionales et internationales.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSION

GROUPE DE TRAVAIL NON OFFICIEL SPECIAL OUVERT A TOUS SUR LA BIODIVERSITE MARINE AU-DELA DES ZONES DE JURIDICTION NATIONALE: Ce Groupe de travail s'est réuni en février 2006 à New York sous l'égide de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le Groupe de travail a reconnu le besoin de traiter, de manière intégrée, la gamme entière des questions touchant à la diversité biologique marine, y compris: le cadre juridique de la biodiversité marine située au-delà des zones de juridiction nationale; les effets des pratiques de pêche sur cette biodiversité; les aires marines protégées en haute mer; les ressources génétiques marines au-delà des zones de juridiction nationale; la recherche scientifique marine; et la coordination et la coopération. Les thèmes et questions nécessitant une étude plus approfondie ont également été identifiés et un terrain d'entente a été trouvé sur le besoin, à la fois, d'une coordination institutionnelle et de mesures à court terme pour le traitement des pêches illicites, non réglementaires et non documentées et des pratiques de pêche destructives, comme étant les menaces les plus immédiates posées à la biodiversité marine. La synthèse de l'évolution de la situation et rapport des discussions des coprésidents a été transmis à la 61^e session de l'Assemblée Générale, en guise d'addendum au rapport du Secrétaire Général concernant les Océans et le droit de la mer.

ATELIER DE L'ASIE MERIDIONALE ET OCCIDENTALE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE PTAP: Cet atelier (avril 2007, Dehradun, Inde) a examiné les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du PTAP au titre de 2006 et a déterminé les difficultés rencontrées et les besoins en matière de renforcement des capacités, en guise de contribution à la GTAP 2. L'atelier a également fourni et examiné des outils et programmes de formation pratiques en matière de détermination des lacunes écologiques, ainsi que des plans de financement durable et de gestion efficace.

ATELIER REGIONAL DE L'EUROPE ORIENTALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PRIORITAIRES DU PTAP: Cet atelier (juin 2007, Île de Vilm, Allemagne) visait à améliorer la capacité des responsables gouvernementaux à mettre en application le PTAP et a donné un aperçu général de l'analyse des lacunes écologiques, de l'amélioration de l'efficacité de la gestion et du financement durable. Des

recommandations ont été formulées pour la GTAP 2 et les pays participants ont également élaboré des plans de travail pour la mise au point de plans directeurs nationaux visant à concrétiser le PTAP.

ATELIER REGIONAL DES PAYS DU CAUCASE / D'ASIE CENTRALE / D'EUROPE ORIENTALE SUR LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DES GOUVERNEMENTS A METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES PRIORITAIRES DU PTAP: Les participants chargés des AP dans 13 pays ont reçu des connaissances pratiques d'outils de mise en application du PTAP, au cours de cet atelier tenu en août 2007 à Isle of Vilm, en Allemagne. Les pays participants ont convenu de fournir au Secrétariat de la CDB une évaluation de la mise en application du PTAP et ont également élaboré des plans de travail pour la concrétisation du PTAP, y compris l'étude des lacunes, la détermination des menaces posées, l'efficacité de la gestion, l'évaluation des capacités, l'évaluation de l'équité et des avantages, la gouvernance, l'environnement politique, le financement durable et la surveillance des systèmes d'AP. Pour chacun de ces éléments, ils ont noté l'état de mise en œuvre actuel, ses priorités pour le pays, les étapes à venir et ce qu'il est nécessaire d'entreprendre pour les étapes à venir et les obstacles à lever. Les recommandations formulées pour la GTAP 2 sont axées sur: la levée de ressources financières supplémentaires pour la mise en application du PTAP; l'accélération de la mise en œuvre du PTAP; la mise à disposition des outils en langue russe; et la réalisation d'un financement durable pour les AP.

ATELIER SOUS-REGIONAL DE L'AFRIQUE ANGLOPHONE SUR L'EXAMEN DE, ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR, L'APPLICATION DU PTAP: Cet atelier (août 2007, Ville du Cap, Afrique du Sud) a examiné les progrès accomplis et le renforcement des capacités pour la mise en application du PTAP et s'est accordé sur les recommandations à transmettre à la GTAP 2. Les thèmes examinés ont englobé: les thèmes techniques du Plan directeur applicable aux systèmes d'AP, y compris l'étude des lacunes écologiques, l'évaluation de l'efficacité de la gestion, la planification de l'action à mener en matière de renforcement des capacités et le financement durable, ainsi que les étapes à venir tant au niveau national qu'au niveau régional.

ATELIER D'EXPERTS SUR LES CRITERES ECOLOGIQUES ET LES SYSTEMES DE CLASSIFICATION BIOGEOGRAPHIQUE APPLICABLES AUX AIRES MARINES NECESSITANT UNE PROTECTION: Cet atelier (octobre 2007, Azores, Portugal) a affiné et élaboré un ensemble consolidé des critères scientifiques devant régir la détermination des aires marines écologiquement ou biologiquement importantes nécessitant une protection, dans les eaux marines ouvertes et les habitats des fonds marins, et a présenté les AMP comme étant l'un des outils essentiels pour aider la réalisation de la conservation et de l'exploitation durable de la diversité biologique des AMP situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

TROISIEME CONGRES MONDIAL DE L'UNESCO SUR LES RESERVES DE LA BIOSPHERE: Cette réunion (février 2008, Madrid, Espagne) a procédé à l'évaluation des progrès accomplis et des défis posés aux réserves de la biosphère et a élaboré le Plan d'action de Madrid pour les réserves de la biosphère au 21^e siècle. Les participants ont examiné la contribution des zones de réserves de la biosphère à la conservation et au développement, compte tenu des contraintes et des opportunités inhérentes dans chaque zone, ainsi que leur potentiel pour la recherche innovante et le renforcement des capacités et pour l'amélioration du rôle des biens et services et du développement des écosystèmes. L'UNESCO a ajouté deux sites au Réseau mondial des réserves de la biosphère.